

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Circulaires et pièces officielles  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335334>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fectionner et non tout simultanément comme cela arriverait pour une place forte.

Les positions intérieures ne devant être fortifiées qu'au moment opportun, les progrès réalisés pourraient toujours s'y adapter à mesure en ne portant préjudice, comme aujourd'hui, qu'au matériel destiné à les armer.

Partant de cette idée, du fait que les équipages de siège de nos voisins consistent en canons courts de 12, 15 et 21 centimètres et des données éparses dans divers ouvrages, ou résultant de constructions déjà achevées, on voit que les prix d'unités se décomposent comme suit : Le type du fort d'arrêt armé de 4 canons en coupole avec 250 hommes de garnison, construit à Düsseldorf en 1870 est revenu à 500,000 francs (*Brialmont, Traité de fortifications à fossés secs*).

D'après les indications françaises le coût des plus grands types armés de 6 à 8 pièces et défendus par 4 à 500 hommes est de 1 million dans le premier cas et de quinze cent mille francs dans le second.

Si, selon notre idée, on devait atteindre le but avec une vingtaine au plus d'ouvrages de ces différents types ce serait une dépense totale de 14 à 18 millions pour fortifications permanentes.

Quant à l'artillerie, les pièces en acier fretté de 15 cm. peuvent être évaluées pour une fourniture considérable, à 22,000 francs l'une et celles de 12 cm. à 11,000 fr., affûts compris, mais sans munition. (Les pièces isolées d'essai acquises jusqu'ici ont coûté 23,000 et 12,000 francs et leurs munitions 45 et 30 francs par coup. Ces derniers chiffres sont susceptibles d'une forte diminution pour de grandes livraisons.)

L'art. 171 de la loi d'organisation fixe à 200 coups seulement l'approvisionnement de chaque pièce.

Nous admettons que s'il peut, à toute rigueur, suffire pour des pièces de position des lignes intérieures, ce chiffre est absolument insuffisant pour des forts d'arrêt destinés à agir isolément, peut-être même pendant de longues périodes, sans ravitaillement possible.

Prenant une moyenne de 300 coups par pièce (400 pour l'armement des forts et 200 pour celui des positions de seconde ligne) et évaluant à 100 pièces de 15 cm. et à 150 de 12 cm. le matériel nécessaire, nous arrivons aux chiffres suivants :

250 bouches à feu . . . . .	Fr. 3,850,000
Munitions . . . . .	» 2,650,000

Soit un total pour l'armement de Fr. 6,500,000

Ajoutant à ces chiffres quinze cent mille francs pour le matériel du génie des dépôts de seconde et troisième ligne, c'est 22 ou 26 millions au maximum qu'il faudrait consacrer encore au maintien de notre existence indépendante, de notre neutralité. »

---

### CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Le Département militaire suisse a ratifié les transferts et nouvelles incorporations d'officiers de troupes d'administration que voici :

#### A. *Transferts.*

##### I. Quartier-maitre du régiment de cavalerie :

N° 8. Capitaine Bauert, Albert, à Aussersihl, précédemment chef de la section des magasins de la compagnie d'administration n° 6.

II. Quartiers-mâtres de lazareths de campagne :

N° 6. 1<sup>er</sup> lieutenant Strickler, Charles, à Zurich, précédemment quartier-mâitre de l'ambulance n° 26 ;

N° 7. Lieutenant Gröbli, Henri, à St-Gall, précédemment quartier-mâitre de l'ambulance n° 31.

III. Quartier-mâitre du bataillon de fusiliers :

N° 28. Lieutenant Messerli, Frédéric, à Berne, précédemment quartier-mâitre de l'ambulance n° 11.

B. *Nouvelles incorporations.*

I. Quartiers-mâtres de bataillons de fusiliers.

- N° 37. Lieutenant Jordi, Emile, à Berne ;
- 46. » Winiger, Joseph, à Lucerne ;
- 48. » Müller, Aloïs, à Baar ;
- 65. 1<sup>er</sup> lieutenant Güller, Albert, à Oberstrass ;
- 85. Lieutenant Streiff, Alfred, à Glaris.

II. Quartier-mâitre du bataillon du génie :

N° 4. Lieutenant Nigst, Frédéric, à Riggisberg.

III. Quartiers-mâtres d'ambulances :

- N° 11. Lieutenant Köhli, Fritz, à Nidau ;
- 22. » Ritter, Gustave, à Liestal ;
- 26. » Werdmüller, Otto, à Oberstrass ;
- 31. » Maflié, Conrad, à St-Gall ;
- 38. » Bardill, Ulrich, à Ienatz ;
- 40. » Moroni, Fedele, à Locarno ;

IV. Officiers de compagnies d'administration :

N° 3. Section des magasins : lieutenant Nobs, Alfred, à Berne ;  
4. » subsistances : lieutenant Merz, Frédéric, à Schüp-  
heim ;

N° 4. Section des magasins : lieutenant Gruber, Oscar, à Berne ;  
6. » » Kern, Henri, à Bulach ;  
7. » subsistances : lieutenant Landolt, Ulrich, à Andel-  
fingen ;

N° 7. Section des magasins : lieutenant Hipp, Alfred, à Rorschach ;  
8. » subsistances : lieutenant Conza, Luigi, à Lugano.

Les suivants restent jusqu'à nouvel avis non incorporés :

Capitaine Henny, Edouard, à Lausanne ;

Lieutenant Zumbach, Charles, à St-Blaise ;

- » Chatelain, Numa, à Chaux-de-Fonds ;
- » Gasser, Albert, à Zurich ;
- » Grüniger, Auguste, à Altendorf ;
- » Tobler, Emile, à Wolfhalden ;
- » Spälty, Jacob, à Nettstall.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'armée fédérale vient de nouveau d'être cruellement frappée. M. le lieutenant-colonel Fornerod a succombé, le 13 avril au soir, à une attaque d'apoplexie foudroyante que rien ne faisait pressentir. L'artillerie suisse, et particulièrement l'artillerie de position, perd en lui un officier du plus